

Évolutions du label « Qualité des formations au sein des écoles de conduite » (« QFSEC »)

« Mes démarches »

En répondant aux 3 questions posées dans la grille d'analyse que vous avez reçue, vous avez pu identifier de quel cas de figure vous relevez. Il vous appartient dès lors d'effectuer les démarches correspondant à votre situation.

Pour vous y aider, cette fiche rassemble les quelques étapes à suivre pour constituer votre dossier ainsi que les liens vous permettant d'accéder aux documents ou sites utiles. Merci de vous y référer sans tarder, les délais étant, dans certains cas, assez contraints.

Le bureau de l'éducation routière de la DDT de la Loire reste à votre disposition pour toute information complémentaire et pourra, le cas échéant, vous assister dans vos démarches. Si vous aviez besoin de nous contacter, merci de le faire en nous écrivant à l'adresse fonctionnelle suivante : ddt-ec-label@loire.gouv.fr

Vous relevez du cas n°1 :

Il vous faut impérativement obtenir la certification « Qualiopi » avant le 1^{er} janvier 2022 et vous pouvez le faire en mettant à jour votre label « QFSEC ».

Il vous suffit alors de :

1 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande de renouvellement de votre label](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Rappel des évolutions des sous-critères](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

2 - **avant le 1^{er} septembre 2021** : déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/label-qualite-des-formations-au-sein-des-ecoles-de-2>

Vous relevez du cas n°1-Bis :

Il vous faut impérativement obtenir la certification « Qualiopi » avant le 1^{er} janvier 2022 et vous pouvez le faire en mettant à jour votre label « QFSEC ». Il vous faut néanmoins obtenir avant tout un numéro de déclaration d'activité auprès des services de la DIRECCTE.

Il convient de :

1 - Faire une demande de numéro d'activité auprès de la DIRECCTE :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Declaration-d-activite-des-organismes-de-formation-8127>

ou : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-d-activite-prestataire-de-formation>

voir aussi : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/landing>

2 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande de renouvellement de votre label](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Rappel des évolutions des sous-critères](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

3 - **avant le 1^{er} septembre 2021** : déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/label-qualite-des-formations-au-sein-des-ecoles-de-2>

Vous relevez du cas n°2 :

Vous n'avez pas besoin de la certification « Qualiopi ». Le label « QFSEC » dont vous disposez reste valable mais il devra être mis à jour avant la première des deux échéances suivantes :

- L'**audit de surveillance** prévu entre le 14^{ème} et le 22^{ème} mois suivant l'attribution de votre label
- L'**audit de renouvellement** qui interviendra si vous demandez le renouvellement de votre label (demande à nous adresser au plus tard 4 mois avant la date de fin de votre contrat actuel)

Il convient de :

1 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande de renouvellement de votre label](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Rappel des évolutions des sous-critères](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

2 - **avant la première des échéances précédemment décrites** : déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/label-qualite-des-formations-au-sein-des-ecoles-de-2>

Vous relevez du cas n°3 :

Il vous faut impérativement obtenir la certification « Qualiopi » avant le 1^{er} janvier 2022 et vous pouvez le faire en demandant et obtenant le label « QFSEC ».

Il vous suffit alors de :

1 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande d'adhésion au label « QFSEC »](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

2 - **avant le 1^{er} septembre 2021** : déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-adhesion-au-label-qualite-des-formations-4>

Vous relevez du cas n°3-Bis :

Il vous faut impérativement obtenir la certification « Qualiopi » avant le 1^{er} janvier 2022 et vous pouvez le faire en demandant et obtenant le label « QFSEC ». Il vous faut néanmoins obtenir avant tout un numéro de déclaration d'activité auprès des services de la DIRECCTE.

Il convient de :

1 - Faire une demande de numéro d'activité auprès de la DIRECCTE :

<https://auvergne-rhone-alpes.dreets.gouv.fr/Declaration-d-activite-des-organismes-de-formation-8127>

ou : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/declaration-d-activite-prestataire-de-formation>

voir aussi : <https://www.of.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/landing>

2 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande d'adhésion au label « QFSEC »](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

3 - **avant le 1^{er} septembre 2021** : déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-adhesion-au-label-qualite-des-formations-4>

Vous relevez du cas n°4 :

Vous n'avez pas besoin de la certification « Qualiopi ». Pour obtenir le label « QFSEC » il vous suffit de :

1 - télécharger et consulter attentivement les documents suivants :

- [Demande d'adhésion au label « QFSEC »](#)
- [Référentiel et guide du label « QFSEC »](#)
- [Le contrat de labellisation](#)

2 - déposer votre dossier sous format dématérialisé via la plateforme « Démarches Simplifiées », en suivant le lien suivant :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/demande-d-adhesion-au-label-qualite-des-formations-4>

Vous pouvez enfin retrouver l'ensemble des procédures et documents nécessaires sur la page Internet des services de l'État dans la Loire :

<http://www.loire.gouv.fr/label-qualite-des-formations-au-sein-des-ecoles-de-a8162.html>